



Newsletter du REDR Septembre 2009



La forêt, un atout précieux pour l'avenir

Cet article revient sur le secteur de la sylviculture après la publication d'un [rapport sur la mise œuvre des mesures en faveur de la sylviculture \[en anglais\]](#) dans le cadre du règlement (CE) n° 1698/2005 relatif au développement rural pour la période 2007-2013.

La forêt est la deuxième affectation la plus courante des sols en Europe : 42 % du territoire de l'UE-27 sont couverts de forêts et de zones boisées. Contrairement à ce qui s'observe ailleurs dans le monde, la forêt s'étend lentement mais sûrement dans l'UE, en partie grâce aux programmes de boisement (plantation d'arbres sur des sites où il n'y en avait pas) et de régénération naturelle des terres marginales.

La forêt est l'une des ressources naturelles et des sources d'énergie renouvelable les plus importantes de l'UE, qui offre d'innombrables avantages à la société et à l'économie, bien souvent dans des régions touchées par la pauvreté ou les difficultés économiques. Les propriétaires de forêts et les forêts elles-mêmes jouent un rôle très particulier en milieu rural. Quelque quatre millions de personnes travaillent dans le secteur de la sylviculture et ses branches d'activité connexes. La sylviculture est, à ce titre, une composante majeure des orientations stratégiques de la Communauté pour le développement rural (période de programmation 2007-2013). Elle représente un enjeu vital pour l'exploitation des sols et la gestion des ressources naturelles, et un tremplin pour la diversification économique dans les régions rurales de l'UE.

Ce nouveau rapport donne un aperçu des mesures en faveur de la sylviculture qui sont reprises dans les Programmes de développement rural (PDR) des États membres pour la période 2007-2013, sur la base des programmes adoptés par la Commission en 2008.

Il montre que les PDR font tous état de mesures en faveur de la sylviculture, mis à part ceux de l'Irlande et de Malte. Parmi plus d'une quarantaine de mesures visant à accomplir les objectifs de la politique de développement rural, quatorze concernent directement la foresterie sous les axes 1 et 2. Huit de ces mesures portent exclusivement sur certains aspects de la gestion des forêts.

Dans l'ensemble, ces mesures visent à promouvoir la gestion durable des forêts et leur rôle multifonctionnel. Les autres mesures consistent à soutenir des activités en rapport avec l'agriculture et la sylviculture, selon les besoins et la situation des États membres et des régions. Ce rapport conclut que compte tenu de la dotation prévue pour les mesures spécifiques au secteur de la sylviculture (6,2 milliards d'euros) et pour les mesures connexes (1 à 2 milliards d'euros), le budget total pourrait s'élever à 16 milliards d'euros en tout, avec les quelque 8 milliards de fonds communautaires (FEADER).

Sous l'axe 1, de nombreuses mesures consistent à favoriser la formation et les investissements en vue d'accroître la valeur économique de la forêt, l'amélioration de la valeur ajoutée des produits forestiers et le développement des infrastructures. La moitié environ des PDR prévoit de soutenir les services de conseil en matière de foresterie et la coopération au développement de nouveaux produits (souvent aux fins de production d'énergie renouvelable). Vingt-et-un d'entre eux citent la production de taillis à croissance rapide parmi les mesures en faveur de la modernisation des exploitations agricoles.

Dans le cadre de l'amélioration de l'environnement et du paysage (axe 2), la priorité est donnée au boisement des terres agricoles, à la restauration du potentiel sylvicole et à la réalisation d'investissements non productifs en forêt. Dans leur programme, la plupart des États membres prévoient de soutenir la restauration

SOMMAIRE

À LA UNE

La forêt, un atout précieux pour l'avenir 1

DES NOUVELLES DU REDR

Mise en place des groupes de travail thématiques 4

LEADERfest — Rencontre de LEADERS européens..... 4

Informations importantes à propos des Groupes d'action locale danois..... 5

EN BREF

Avancée législative..... 5

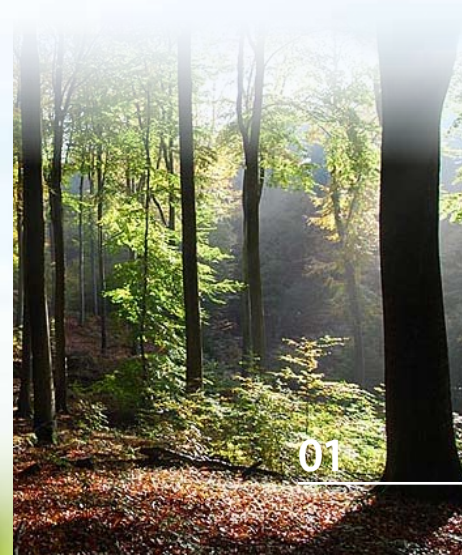
Nouvelle communication sur la qualité des produits agricoles..... 5

L'impact de la politique européenne de développement rural sur la biodiversité selon BirdLife 5

Nouvelle enquête sur le tourisme dans l'UE 6

Autres publications 6

POUR EN SAVOIR PLUS 6



du potentiel sylvicole, de prendre des mesures de prévention et de favoriser les investissements non ciblés sur la production. La mise en place de systèmes agricoles et forestiers et le budget Natura 2000 sont de toute évidence moins prioritaires.

De plus, certaines mesures en faveur de la sylviculture sont financées au titre de l'axe 3, le plus souvent dans le cadre du soutien à la diversification et au développement d'activités non agricoles. Certains programmes prévoient également de soutenir la sylviculture au travers de mesures en faveur de la création d'entreprises, de la diversification et de l'offre de services de base. Ces mesures concernent la plupart du temps la production d'énergie renouvelable.

La préparation du rapport s'inscrit dans les travaux de mise en œuvre du Plan d'action de l'EU pour la gestion durable des forêts [http://ec.europa.eu/agriculture/fore/action_plan/index_fr.htm]. À la suite du rapport de la Commission, le Comité permanent forestier [http://ec.europa.eu/agriculture/fore/sfc_fr.htm] a rédigé un avis sur les mesures relatives à la foresterie dans le cadre du développement rural.

[Lire le rapport](#) et [en apprendre davantage sur les politiques communautaires en faveur de la sylviculture](#)



La sylviculture dans l'UE : faits et chiffres

- Par forêt, on entend une superficie de plus de 0,5 ha couverte d'arbres de plus de 5 mètres à raison d'une canopée de plus de 10 % ou d'arbres capables d'atteindre ces seuils sur site.
- Les États membres qui comptent le plus de forêts sur leur territoire sont la Finlande, la Slovaquie et la Suède, et ceux qui en comptent le moins sont l'Irlande, Malte et les Pays-Bas.
- En moyenne, 73% seulement des forêts de l'UE sont essentiellement conçues pour la production de bois.
- La production de bois dans des conditions d'exploitation durable implique un abattage inférieur au reboisement naturel (incrément annuel).

Source: [Eurostat, 2005](#) [en anglais].

Confédération européenne des propriétaires forestiers

Plusieurs grandes ONG européennes travaillent dans le secteur de la foresterie. L'une d'entre elles, la Confédération européenne des propriétaires forestiers (CEPF), est membre du Comité de coordination du réseau européen de développement rural et du sous-comité Leader et y représente les intérêts des propriétaires forestiers européens. Il s'agit d'une instance qui fédère des organisations nationales de propriétaires forestiers de l'UE et qui représente la grande famille européenne de la foresterie.

La mission de la CEPF est de favoriser la gestion durable des forêts privées dans un souci de viabilité économique, au service de la société et de la culture et selon les principes de la responsabilité écologique. La CEPF compte 23 membres, représentant des instances nationales de pays membres ou non de l'UE, et défend les intérêts des quelque 16 millions de propriétaires forestiers, à savoir des particuliers et des familles qui prennent soin de plus de la moitié des forêts de l'UE.

La CEPF et ses organisations membres ont par exemple participé au processus de consultation mené par la Commission depuis 1996, ce qui explique pourquoi de grandes questions spécifiques à la sylviculture sont incluses dans la stratégie communautaire en faveur de la sylviculture et le rapport y afférent. La CEPF siège aussi au [Groupe consultatif «Forêts, y inclus liège»](#) de la direction générale de l'Agriculture et du Développement rural (DG Agriculture), qui soutient le processus de consultation avec des experts spécialisés en foresterie. Ce groupe consultatif compte 49 sièges, dont 9 sont réservés aux associations nationales membres de la CEPF.

De plus, la CEPF est membre du groupe consultatif «Développement rural» de la DG Agriculture, ce qui lui permet de défendre les intérêts

des forestiers lors de la conception des politiques communautaires relatives au développement rural.

[En savoir plus sur la CEPF](#)

TOURNEE DES ETATS MEMBRES

Notre tournée de l'UE nous amène cette fois en Bulgarie, un pays de 111 000 km² de superficie, dont 81 % sont déclarés «ruraux» (définition nationale), où vivent 42 % de ses 7,8 millions d'habitants. La Bulgarie a le PIB le plus faible de l'UE-27, à 40 % seulement de la moyenne de l'UE-27 en 2008. Son économie rurale se caractérise par une forte dépendance à l'agriculture et par des structures agricoles très polarisées. Les grosses exploitations sont très peu nombreuses, contrairement aux petites fermes qui sont légion : 72 % des exploitations occupent moins d'un hectare. Les défis du développement rural sont d'autant plus grands que le vieillissement démographique des communautés locales se conjugue à l'exode vers les villes et l'étranger et à des services de base de qualité peu accessibles (routes, distribution d'eau et égouttage, etc.). Malgré ces problèmes, la Bulgarie rurale possède des ressources naturelles et culturelles d'une grande richesse et d'une grande diversité, qui pourraient être à la base de la mise en œuvre durable d'un large éventail d'activités de développement.

Le Programme bulgare de développement rural (2007-2013) prévoit une série soigneusement dosée de mesures de soutien conçues pour aider le pays à remédier à ses faiblesses, à tirer parti de ses points forts et à relever ses défis en milieu rural. Ainsi, 41 % du financement au titre des trois axes du PDR est affecté à l'axe 1, en l'occurrence pour contribuer au cofinancement d'investissements en faveur de l'amélioration de la productivité, de l'efficacité et de la compétitivité de l'agriculture, de la sylviculture et de l'agroalimentaire bulgares, au travers de

la modernisation des équipements ou d'investissements visant à respecter les normes communautaires. Ces grandes interventions permettront de parvenir à de meilleurs résultats commerciaux et à de meilleures normes environnementales, deux enjeux importants pour aider l'économie rurale bulgare à devenir concurrentielle sur le marché européen et mondial.

Parmi les autres priorités de développement de l'agriculture, citons les efforts consentis pour améliorer les structures agricoles, le passage des structures et systèmes agricoles bulgares à l'économie de marché étant considéré comme essentiel pour contribuer à améliorer la productivité et les revenus des agriculteurs. Parmi les mesures prévues dans le PDR pour favoriser l'accomplissement de ces objectifs, figurent notamment des dispositifs destinés à encourager des jeunes à embrasser la profession d'agriculteur ainsi qu'un soutien de transition pour faciliter le processus de restructuration des exploitations de semi-subsistance qui ont le potentiel nécessaire pour se muer en entreprises commerciales viables. Selon les chiffres fournis par les autorités bulgares, le nombre total d'exploitations agricoles a diminué de 7,8 % entre 2005 et 2007 et le remembrement s'est intensifié, preuve qu'un grand processus de restructuration est bel et bien à l'œuvre dans les communautés rurales du pays.

D'autres mesures du PDR prévoient d'améliorer les capacités globales de l'agriculture et de la sylviculture, notamment le soutien à la formation professionnelle et aux services de conseil. Une des priorités est d'aider les agriculteurs bulgares à accéder aux mesures de soutien et de formation prévues dans le PDR, notamment pour les amener à acquérir et appliquer de nouveaux savoir-faire dans les matières commerciales et les nouvelles technologies ou à développer des sources d'énergie renouvelable. Les thématiques environnementales sont également reprises dans des mesures de formation visant à sensibiliser les agriculteurs bulgares aux problèmes environnementaux (le changement climatique, la protection de la biodiversité, etc.) et dans des cours plus ciblés sur les exigences fixées dans les Bonnes conditions agricoles et environnementales (GAEC) nationales ainsi que dans divers programmes agricoles et environnementaux.

La priorité va aussi à la gestion durable des terres agricoles et des forêts ainsi qu'en atteste l'enveloppe considérable affectée à l'axe 2 (27 % du budget total des trois axes du PDR). Ces fonds sont utilisés pour promouvoir l'adoption de pratiques agricoles qui contribuent à préserver la grande richesse naturelle de la Bulgarie. L'axe 2 prévoit de nombreuses mesures agri-environnementales, notamment celles visant à promouvoir l'agriculture biologique et les travaux de préservation pour améliorer la qualité des sols ou de l'eau et protéger la riche diversité biologique des prairies bulgares. Des compensations financières sont également prévues pour aider les agriculteurs qui vivent en montagne ou dans des régions moins favorisées et prévenir le délaissement des terres ou la détérioration des conditions favorables à la biodiversité. Le PDR envisage aussi de financer le boisement de terres non agricoles et de prendre des mesures pour prévenir les feux de forêts et reboiser les forêts détruites par le feu, un problème déjà sensible en Bulgarie, qui devrait s'aggraver sous l'effet du changement climatique.

D'autres dispositifs de développement sont déployés au service des communautés rurales bulgares via un train de mesures socio-économiques. Parmi les grandes interventions que le PDR prévoit à cet égard, citons les mesures visant à améliorer la qualité de vie en milieu rural et faciliter l'adaptation des zones rurales au changement. L'axe 3, qui absorbe 31 % du budget total des trois axes, accorde une importance particulière aux mesures relatives aux implications de la diminution



du nombre d'emplois dans l'agriculture, un secteur d'activité dont la Bulgarie dépend fortement, et du manque d'emplois dans d'autres secteurs. Ces phénomènes se conjuguent au point d'aggraver l'exode rural, un vrai cercle vicieux puisque cela a un impact sur la viabilité de services locaux essentiels.

Face à ces problèmes socioéconomiques, le PDR prévoit divers types de mesures de diversification économique qui visent à aider les micro-entreprises dans leur fonctionnement et leur croissance. La modernisation des réseaux d'infrastructure en mauvais état et le développement de services locaux sont impératifs pour le développement local de la quasi-totalité des régions rurales de la Bulgarie et, qui plus est, ils contribueront à améliorer la qualité de vie.

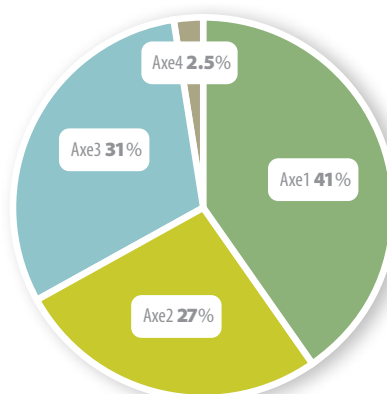
Une partie des mesures mises en œuvre en faveur du développement socioéconomique durant cette période de programmation s'inscrira dans les travaux des Groupes d'action locale Leader. Le projet Leader propose un moyen novateur d'apporter un soutien aux communautés locales et d'œuvrer à leur développement dans le contexte bulgare et suscite un grand intérêt chez les parties prenantes en milieu rural. Les demandes de soutien à la conception de stratégies locales de Groupes d'action locale potentiels reçues jusqu'en juillet 2009 émanent de groupes représentant 60 % environ du territoire rural de la Bulgarie. Un nouvel appel à propositions similaire a été lancé au titre de l'axe 4, dont la dotation représente 2,5 % du budget du PDR.

En savoir plus sur [le PDR bulgare](#) [en anglais]

Faits et chiffres

En Bulgarie, 5,19 millions d'hectares sont classés dans la catégorie des surfaces agricoles utilisées. Ils servent essentiellement aux cultures — céréales, oléagineux, cultures maraîchères et vignobles — et à l'élevage — principalement bovin, ovin, porcin et aviaire ([Source \[en anglais\]](#)).

La Bulgarie se caractérise par une grande diversité biologique et abrite des habitats importants de l'UE. Elle se distingue par une proportion importante de prairies à Haute Valeur Naturelle, en particulier de prairies permanentes (34 % des surfaces agricoles utilisées) ; 48 % du territoire est en zone montagneuse ou défavorisée ([Source \[en anglais et en bulgare\]](#)).



Mise en place des groupes de travail thématiques

Trois groupes de travail thématiques placés sous la présidence de la Commission européenne ont été chargés d'étudier des priorités thématiques spécifiques pour soumettre des analyses approfondies de la mise en œuvre de la politique européenne de développement rural en vue de faire mieux comprendre et mieux connaître les savoir-faire et les expériences en la matière.

L'objectif global du premier groupe de travail thématique, chargé de cibler les spécificités et les besoins territoriaux dans les programmes de développement rural, est de contribuer à un développement plus équilibré des régions rurales à travers l'Europe grâce à une prise en considération plus ciblée des spécificités et des besoins territoriaux dans les PDR. Dans le cadre global de cette thématique, ce groupe cherchera à identifier les principaux facteurs qui contribuent à la diversité des régions rurales d'Europe et à décrire leurs caractéristiques typiques : expérience, difficultés et comparabilité.

Lors de la première phase de ses travaux (jusqu'en novembre 2009), le premier groupe thématique rédigera un rapport qui présentera ses conclusions sur la pertinence et l'efficacité de l'approche consistant à cibler les spécificités et les besoins territoriaux et sur les éléments communs du développement rural qui ressortent des PDR existants ainsi que l'analyse de ce que pourraient être les fondements d'une nouvelle typologie qui permettrait d'accroître l'efficacité du ciblage et de progresser sur la voie d'un développement rural plus équilibré. Le programme de la deuxième phase (2010-11), qui aboutira aux conclusions finales du groupe de travail, sera élaboré compte tenu des résultats de cette première phase.

Jusqu'ici, le groupe de travail s'est employé à analyser la façon dont les États membres ont défini ou ciblé leurs régions rurales dans le cadre de la période de programmation en cours. Pour ce faire, il a identifié les définitions ou les indicateurs retenus à cet effet, les problèmes rencontrés ainsi que les solutions élaborées durant le processus de définition. Un questionnaire a été rédigé, puis révisé après administration pilote dans deux pays (en Espagne et en Pologne). Grâce à ce questionnaire révisé, des recherches sur documents sont en cours à propos des plans stratégiques nationaux et des PDR (en partie seulement en cas de programmation régionalisée).

Le deuxième groupe de travail, en charge des liens entre l'agriculture et l'économie rurale au sens large, contribuera à l'identification et à la description des relations et des synergies et conflits potentiels entre l'agriculture et l'économie rurale dans son ensemble. Il décrira ces relations dans divers types de régions rurales, à savoir les régions périurbaines, intermédiaires et reculées.

La première phase des travaux de ce deuxième groupe comporte deux volets spécifiques : le premier consiste à identifier une nouvelle typologie des régions, selon l'importance des relations entre l'agriculture et les autres secteurs d'activité, et le second, à analyser les principaux facteurs qui influent et influenceront sur les relations identifiées et étudiées dans le premier volet. Lors de la deuxième phase, qui débutera en 2010, les dispositifs mis en place par les États membres pour identifier les synergies entre l'agriculture et les autres secteurs d'activité seront analysés.

Jusqu'ici, le groupe de travail s'est employé à analyser les liens entre l'agriculture et l'économie rurale au sens large dans 18 régions, dans le but de documenter une nouvelle typologie des régions qui se baserait sur l'interdépendance entre l'agriculture et les autres secteurs d'activité. Au total, 18 études de cas seront réalisées, une au moins par élément typologique majeur dans chaque région sélectionnée, pour déterminer l'importance de la multifonctionnalité des entreprises en milieu rural.

Le troisième groupe, en charge des biens publics et interventions publiques, travaille à l'élaboration d'un cadre commun pour comprendre les interactions entre l'agriculture et la fourniture de biens publics, en vue de mieux cerner les mécanismes à la base de l'offre de biens publics et d'en évaluer les implications pour l'évolution de l'action publique.

Son programme de travail comporte trois phases: la première doit se terminer en décembre 2009, la seconde se déroulera de janvier à mai 2010 et la troisième, de juin à septembre 2010. La première phase consiste à établir le cadre conceptuel, c'est-à-dire définir les fondements théoriques, le contexte et des exemples pratiques de biens publics fournis par l'agriculture. Un schéma d'analyse est préparé pour identifier les biens publics pertinents dans l'UE-27 et les mesures de développement rural mises en œuvre pour fournir ces biens publics. L'objectif est de parvenir à identifier les mécanismes les plus appropriés pour fournir des biens publics via l'agriculture. La deuxième phase consistera à identifier les éventuels effets sociaux et économiques de la fourniture de biens publics et à en évaluer la pertinence économique en milieu rural, ainsi qu'à identifier les dispositifs de l'action publique qui sont les plus appropriés pour garantir la fourniture de biens publics et les niveaux institutionnels auxquels confier les processus de prise de décision et de mise en œuvre. Lors de la troisième phase, une stratégie

sera élaborée, puis mise en œuvre pour diffuser les résultats des travaux du groupe auprès d'une audience plus large.

À ce jour, le groupe a finalisé le cadre conceptuel et mis en place les dispositifs requis pour réaliser la première phase de son programme. L'analyse des 88 PDR vient de débuter, après l'étude préliminaire de quatre PDR.

[En savoir plus \[en anglais\]](#)

LEADERfest — Rencontre de LEADERs européens

La LEADERFest s'est déroulée les 18 et 19 juin 2009 à Hradec nad Moravici (République tchèque) à l'invitation du Groupe d'action locale (GAL) «MAS Opavsko» et avec le concours du réseau national des GAL. Cet événement a été tout particulièrement organisé à l'intention des acteurs du développement rural qui appliquent l'approche Leader pour favoriser le développement local dans leur région rurale ou qui envisagent de l'adopter. Il a attiré des participants de toute la République tchèque, notamment de plusieurs GAL, ainsi qu'un représentant de [l'Association européenne Leader pour le Développement rural \[en anglais\]](#) et des acteurs ruraux venus de cinq autres États membres de l'UE.

Le premier jour, des acteurs du développement rural d'Estonie, de Grèce, de Hongrie, de Pologne, de République tchèque et de Slovaquie ont fait le point sur l'évolution de la sélection des GAL et de la mise en œuvre du programme dans leur pays et ont évoqué le potentiel de coopération transnationale. Les débats de l'après-midi ont porté sur des thématiques environnementales, notamment l'exploitation durable des ressources naturelles, dont les énergies renouvelables, pour alimenter les réflexions concernant la possibilité d'appliquer l'approche Leader dans de nouvelles activités en rapport avec l'environnement.

Au programme de la deuxième journée, des visites : les participants ont assisté à la présentation d'un guide GPS/téléphone mobile mis au point par un entrepreneur local qu'ils ont ensuite pu expérimenter lors de la visite de divers sites touristiques. Inspiré par un article publié dans [Leader+ Magazine](#), un entrepreneur local a mis au point ce système informatique d'information pour touristes. Les participants ont découvert des sites très intéressants, tous associés à la conservation du patrimoine culturel et à la diversification de l'économie rurale. Ils ont entre autres visité le centre de reproduction équine d'Albertovec et le musée en plein-air de Bolatice, qui a reçu un soutien dans le cadre du [programme Sapard](#).

[En savoir plus \[en tchèque\]](#)

Informations importantes à propos des Groupes d'action locale danois

Un nouveau rapport a été publié en mars 2009 sur les GAL danois dans le but d'accroître la visibilité des membres actifs au sein des conseils des GAL. Cette publication, que l'on doit à l'Institut danois de recherche et de développement rural, rend compte d'une enquête au sujet de la composition des GAL et de leurs activités depuis leur engagement lors de la phase initiale de la période de programmation 2007-2013. Selon ce rapport, les GAL danois œuvrent essentiellement au développement local dans le cadre de



Avancée législative

Après la publication de l'article «Améliorer la couverture large bande des régions rurales» à la une du numéro 3 de Rur@l News, le [règlement \(CE\) n° 473/2009 du Conseil](#) du 25 mai rappelle à quel point il est important que le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et [le plan européen pour la relance économique](#) contribuent au financement des infrastructures à large bande en milieu rural. Ce règlement modifie les règlements précédents concernant le soutien au développement rural au titre du FEADER ([Règlement \(CE\) n° 1698/2005](#)) et le financement de la politique agricole commune ([Règlement \(CE\) n° 1290/2005](#)).

Le même jour, le Conseil a adopté une [décision](#) qui détermine le montant du soutien communautaire en faveur du développement rural entre 2007 et 2013, sa ventilation annuelle ainsi que le montant minimal à affecter aux régions qui peuvent bénéficier de l'objectif «convergence». Cette décision modifie la [décision 2006/493/CE](#).

Les modalités d'application de ce plan de relance définies dans le [règlement \(CE\) n° 482/2009 de la Commission](#) du 8 juin prévoient que les Groupes d'action locale peuvent demander des avances à l'organisme payeur compétent pour financer leurs coûts de fonctionnement. Ces avances ne peuvent excéder 20 % du financement public des coûts de fonctionnement. Les autorités de gestion doivent demander la modification du PDR pour pouvoir faire usage de cette possibilité. Certains PDR autorisent déjà le versement d'avances.

l'axe 3 du PDR, qui a trait à la diversification de l'économie rurale et à l'amélioration des conditions de vie en milieu rural.

Cette enquête a été administrée sous la forme de deux questionnaires électroniques adressés aux 51 coordinateurs et 704 membres des conseils de GAL, avec un taux de réponse de 65%. Il en ressort que les conseils des GAL danois se caractérisent par un déséquilibre en termes de sexe et d'âge, les hommes plus âgés étant surreprésentés. Toutefois, environ 14% des membres des conseils représentent les pouvoirs publics, ce qui est considéré comme très satisfaisant dans la mesure où l'objectif était de ne pas dépasser les 30% de représentants de pouvoirs publics.

Nouvelle communication sur la qualité des produits agricoles

Selon Mariann Fischer Boel, Commissaire en charge de l'Agriculture et du Développement rural, les agriculteurs doivent « communiquer plus efficacement avec les consommateurs sur la qualité de leurs produits. L'UE ne peut qu'encourager ce type d'effort. Nous tenons là une occasion rêvée de renforcer la cohérence de nos différents systèmes d'étiquetage et de certification et de les simplifier ». Cet appel a été lancé à l'occasion de l'adoption de la [communication sur la politique de qualité des produits agricoles](#), le 28 mai 2009. Ce texte présente les orientations stratégiques à suivre pour affiner la politique de qualité des produits agricoles, eu égard à la nécessité d'améliorer la communication concernant les qualités des produits agricoles et de rétablir des liens entre les agriculteurs et les consommateurs.

La Commission propose d'ajouter sur l'étiquetage le lieu de production des produits agricoles et de créer un registre unique de toutes les indications géographiques (pour les vins, les spiritueux, les produits agricoles et les denrées alimentaires) pour améliorer la cohérence globale de la politique de qualité des produits agricoles. De plus, elle entend examiner s'il est possible d'introduire une mention réservée facultative pour les « produits de l'agriculture de montagne » ou les « produits traditionnels » qui, pour ces derniers, pourrait remplacer l'actuel système des « spécialités traditionnelles garanties ». Il y a lieu d'améliorer le marché unique des produits s'inscrivant dans des systèmes d'étiquetage, en particulier les

Enfin, cette enquête a également permis de déterminer pour quelle raison les coordinateurs et les membres des conseils des GAL ont choisi de s'y investir. Il en ressort que les coordinateurs sont animés par des motivations professionnelles, alors que les membres des conseils le sont essentiellement par leur volonté de stimuler le développement local ou d'exercer une influence à un niveau structurel. La plus grande priorité de l'action des GAL est le développement commercial et l'installation, le développement de la nature et l'environnement ayant un peu moins d'importance.



produits biologiques, tout comme la protection internationale des indications géographiques. Il est également proposé dans cette communication d'élaborer des lignes directrices concernant les « meilleures pratiques » des systèmes privés de certification pour réduire le risque de confusion chez les consommateurs et alléger la charge administrative qu'ils représentent pour les agriculteurs.

Cette communication a été rédigée compte tenu des 560 contributions reçues en réponse au [livret vert sur la qualité des produits agricoles](#) publié par la Commission en octobre 2008 et des conclusions de la [conférence de haut niveau \[en anglais\]](#) organisée par la présidence tchèque en mars 2009.

[En savoir plus](#)

L'impact de la politique européenne de développement rural sur la biodiversité selon BirdLife

Dans un rapport d'étude publié en mai 2009, BirdLife analyse l'impact potentiel des programmes 2007-2013 de développement rural (PDR) sur la biodiversité dans toute l'UE avant de conclure sur un « peut mieux faire ». Ce rapport fait état des points de vue des partenaires de BirdLife : la politique de développement rural possède un grand potentiel pour lutter contre les problèmes de biodiversité, car elle repose sur des principes probants d'orientation de l'action

publique. Des exemples d'actions susceptibles d'être bénéfiques pour la diversité biologique sont mis en évidence dans la quasi-totalité des mesures et des PDR. Le rapport souligne les progrès accomplis, certes, mais critique les programmes mal conçus et les dotations financières insuffisantes. BirdLife recommande vivement à la Commission européenne et aux autorités nationales et régionales responsables des PDR de saisir cette occasion pour améliorer significativement et au plus vite la mise en œuvre de la politique de développement rural, non seulement pour s'attaquer aux problèmes environnementaux criants de l'UE, mais aussi pour jeter de meilleures bases pour la poursuite du financement communautaire dans ce domaine.

[En savoir plus \[en anglais\]](#)

Nouvelle enquête sur le tourisme dans l'UE

Les résultats d'une enquête sur les attitudes des Européens à l'égard du tourisme ont été publiés à l'initiative de la Commission européenne (direction générale Entreprises et Industrie). L'Europe est la région du monde qui accueille le plus de touristes : six États membres de l'UE figurent dans le top 10 mondial des destinations les plus prisées. Le secteur du tourisme est donc très important pour l'économie européenne. Au-delà de la croissance et de la création d'emplois, le tourisme joue un rôle majeur dans le développement de la grande majorité des régions européennes. Les infrastructures construites à des fins touristiques contribuent au développement local et des emplois sont créés ou maintenus même dans des régions en déclin industriel, touchées par l'exode rural ou en voie de régénération urbaine. De plus, le tourisme durable joue un grand rôle dans la préservation du patrimoine culturel et naturel dans un nombre

de domaines qui ne cesse de croître, de l'art à la gastronomie, en passant par l'artisanat et la conservation de la biodiversité.

Cette enquête Eurobaromètre Flash a interrogé des citoyens sur leurs attitudes à l'égard du tourisme et leur a demandé des précisions sur leurs vacances et leurs voyages en 2007 et 2008 et sur leurs projets de vacances en 2009. Il en ressort que les destinations les plus prisées par les touristes européens sont l'Espagne, l'Italie, la France et la Grèce, tant pour les vacances de 2008 que pour les projets de vacances en 2009. Dans l'ensemble, les touristes européens sont plus nombreux à privilégier le rapport qualité-prix (33 %) aux offres « à bas prix » (16 %). La sécurité du lieu de destination est jugée importante par 13 % des personnes interrogées, et 12 % d'entre elles déclarent privilégier la qualité, sans nécessairement tenir compte du prix.

Il ressort par ailleurs de cette enquête que la plupart des Européens choisissent leur destination de vacances avant tout en fonction de son attrait global (31 %). Dans ce classement des critères de choix, viennent ensuite le patrimoine culturel (24 %) et les possibilités de divertissement (15 %). La culture, les traditions et les styles de vie locaux sont les principaux attraits des destinations non « conventionnelles » en Europe, mais pour les touristes à petit budget, des prix plus bas peuvent être attractifs également.

[Pour en savoir plus \[en anglais\]](#)



Autres publications

D'autres publications de la DG Agriculture pourraient intéresser les lecteurs de Rur@l News. Signalons par exemple la parution de [L'agriculture dans l'Union européenne — Informations statistiques et économiques 2008](#) qui fait le bilan de l'année agricole 2008, avec à l'appui des données dans un grand nombre de domaines en rapport avec l'agriculture. Cette publication est disponible en français, en allemand et en anglais.

Autre publication intéressante, le rapport de la DG Agriculture [Développement rural dans l'Union européenne — Informations statistiques et économiques — Rapport 2008 \[en anglais\]](#) se concentre sur les trois objectifs de la politique européenne de développement rural entre 2007 et 2013 et présente une première série d'indicateurs financiers concernant les programmes de développement rural des 27 États membres de l'UE et des pays candidats.



POUR EN SAVOIR PLUS

POUR EN SAVOIR PLUS

Politique de développement rural UE 2007-13

http://ec.europa.eu/agriculture/rurdev/index_fr.htm

Direction Générale Agriculture et Développement rural

http://ec.europa.eu/agriculture/index_fr.htm

Le Réseau européen d'évaluation

http://ec.europa.eu/agriculture/rurdev/eval/network/index_fr.htm

RUR@L NEWS Contributions/Événement

N'oubliez pas de nous informer sur vos activités en matière de développement rural dans votre région. Veuillez envoyer vos commentaires à newsletter@enrd.eu

Abonnements

Vous pouvez souscrire ou annuler un abonnement pour vous-même ou pour quelqu'un que vous connaissez et modifier vos coordonnées en nous envoyant un e-mail à l'adresse suivante :

newsletter@enrd.eu

Contactez le Contact Point

Si vous souhaitez contacter le EN RD Contact Point, veuillez noter les coordonnées suivantes :

Téléphone: 00 32 2 235 2020

Télécopie: 00 32 2 280 04 38

Email: info@enrd.eu

ISSN 1831-4872



9 771831 487001